12/11/2026

L’Esprit, Dieu en action

Ancien Testament, Nouveau Testament et dons spirituels



Auteur
PHILIPPE DE TOULON

Table des matières

L'Esprit, Dieu en action 0
Le Saint-Esprit dans l'Ancien Testament 2
Le souffle de Dieu et le don de la vie 2
Des premiers hommes à la délivrance d'Israël 2
Au désert : consacrer, équiper et partager la charge 3
Les juges, les rois et l'exigence de fidélité 4
La parole prophétique et l'attente d'un renouvellement 4
Le Saint-Esprit dans le Nouveau Testament 6
L'annonce et la venue du Messie 6
Le baptême, l'épreuve et le ministère de Jésus 6
La promesse du Consolateur, la croix et la résurrection 7
De la résurrection à la Pentecôte 8
Un peuple conduit et fortifié pour la mission 8
La personne divine de l'Esprit et la vie nouvelle 9
Les dons spirituels dans la vie de l'Église 11
Une grâce reçue pour le bien de tous 11
Comprendre les manifestations sans les enfermer 11
Les dons de puissance : foi, miracles et guérisons 12
Les dons de révélation : sagesse, connaissance et discernement 13
Les dons d'inspiration : prophétie, langues et interprétation 14
L'amour, l'ordre et la responsabilité de chacun 15
Prions : 16

Le Saint-Esprit dans l'Ancien Testament

Le souffle de Dieu et le don de la vie

Dès l'ouverture de la Bible, **Dieu** se révèle comme celui qui crée, ordonne et donne la vie. Son **Esprit** est présent avant que le monde soit habitable : ***« La terre était informe et vide : il y avait des ténèbres à la surface de l'abîme, et l'Esprit de Dieu se mouvait au-dessus des eaux. »*** **(Genèse 1 :2)**. Cette présence ne désigne pas une puissance étrangère au **Créateur**, mais son action souveraine au commencement de toutes choses. La lumière, la terre et les êtres vivants ne surgissent pas d'une lutte entre des divinités rivales : ils existent parce que **Dieu** le veut et parle.

Le texte hébreu de ce verset est :

וְהָאָרֶץ הָיְתָה תֹהוּ וָבֹהוּ וְחֹשֶׁךְ עַל־פְּנֵי תְהוֹם וְרוּחַ אֱלֹהִים מְרַחֶפֶת עַל־פְּנֵי הַמָּיִם׃

Vehaarets hayetah tohu vavohu, vekhoshekh al-penei tehom, verouakh Elohim merahefet al-penei hammayim.

Le mot ***רוּחַ (rouakh)*** peut signifier **vent**, **souffle** ou **esprit**, selon son contexte. Dans l'expression ***רוּחַ אֱלֹהִים (rouakh Elohim)***, la traduction retenue ici est **Esprit de Dieu**. D'autres lectures comprennent un vent envoyé par **Dieu** ; le sens ne se décide donc pas à partir du mot isolé. Le participe ***מְרַחֶפֶת*** **(merahefet)** évoque le fait de planer. Il décrit une présence active au-dessus des eaux, sans fournir à lui seul une définition complète de la personne du **Saint-Esprit**. La révélation biblique conduira progressivement à mieux connaître celui qui agit déjà dans ce commencement.

La formation de l'être humain souligne, elle aussi, sa dépendance envers **Dieu**. **Genèse 2 :7** emploie l'expression ***נִשְׁמַת חַיִּים (nishmat hayyim)***, **« souffle de vie »** : l'homme devient vivant parce que son **Créateur** lui donne la vie. Il ne faut cependant pas confondre automatiquement ce souffle vital avec la présence du **Saint-Esprit** dans le croyant. Le texte décrit la création de l'homme ; il ne présente pas chaque être humain comme une parcelle de la divinité et ne développe pas ici une distinction détaillée entre le corps, l'âme et l'esprit.

Dans le livre de Job, **Élihu** reconnaît cette origine divine : ***« L'Esprit de Dieu m'a créé, et le souffle du Tout-Puissant m'anime. »*** **(Job 33 :4)**. Le psaume consacré aux œuvres du **Créateur** étend cette dépendance à l'ensemble des vivants : quand leur souffle est retiré, ils meurent ; lorsque **Dieu** envoie son souffle, la vie se renouvelle **(Psaume 104 :29-30)**. La création demeure ainsi soutenue par celui qui l'a appelée à l'existence. Cette fidélité quotidienne invite à la reconnaissance : vivre n'est pas posséder en soi une force indépendante, mais recevoir continuellement ce que **Dieu** accorde.

Des premiers hommes à la délivrance d'Israël

L'action divine ne supprime pas la responsabilité humaine. Avant le déluge, **Genèse 6 :3** place la patience de **Dieu** face à la corruption de l'humanité. Le verbe hébreu traduit par **« contester »** dans la version Segond a reçu plusieurs interprétations, notamment celles de demeurer ou de lutter. Le passage ne permet donc pas de bâtir une théorie détaillée du retrait de l'**Esprit**. Il affirme surtout que l'homme ne peut prolonger indéfiniment sa rébellion sans rencontrer le jugement du **Seigneur**. La

vie reçue appelle une réponse morale : elle n'autorise ni la violence ni le refus obstiné de celui qui la donne.

Plus tard, l'histoire de **Joseph** montre que la sagesse accordée par **Dieu** peut devenir un moyen de préservation pour de nombreux peuples. Après avoir expliqué les songes de **Pharaon**, il propose une organisation concrète des réserves pendant les années d'abondance. Le souverain reconnaît en lui un homme en qui réside l'**Esprit de Dieu (Genèse 41 :33-40)**. La connaissance reçue ne reste pas une information extraordinaire : elle conduit à une décision utile, puis à un service responsable. La puissance spirituelle se manifeste déjà dans une intelligence mise au service de la vie.

Avec **Moïse**, cette action entre dans l'histoire de la délivrance d'Israël. Les signes reçus lors de son appel attestent que l'**Éternel** l'envoie **(Exode 4 :1-9)**. Devant **Pharaon**, les prodiges révèlent l'autorité du **Dieu** d'Israël et renversent la prétention de l'Égypte à retenir son peuple **(Exode 7 :3-5)**. Le passage de la mer manifeste ensuite que le salut vient de l'**Éternel**, et non de la force des fugitifs **(Exode 14 :21-31)**. Ces événements ne sont pas encore présentés comme une liste de dons destinés à l'Église ; ils appartiennent à l'œuvre historique par laquelle **Dieu** constitue et délivre son peuple.

Le cantique de **Moïse** répond à cette délivrance par l'adoration : ***« Qui est comme toi parmi les dieux, ô Éternel ? Qui est comme toi magnifique en sainteté, Digne de louanges, Opérant des prodiges ? »*** **(Exode 15 :11)**. Le prodige trouve son sens dans la connaissance du **Seigneur**. Il n'est pas un spectacle autonome, encore moins une propriété de l'homme qui en est l'instrument. La puissance appartient à **Dieu** ; le serviteur reçoit une mission et doit l'accomplir dans l'obéissance.

Au désert : consacrer, équiper et partager la charge

Au Sinaï, la présence de **Dieu** organise aussi la vie cultuelle et le travail du peuple. **Aaron** et ses fils sont consacrés pour le sacerdoce **(Exode 28 :41)**. L'huile d'onction marque leur mise à part, sans être une substance qui donnerait mécaniquement accès à la puissance divine. Pour la construction du tabernacle, **Betsaleel** reçoit l'**Esprit de Dieu**, avec la sagesse, l'intelligence et le savoir nécessaires à toutes sortes d'ouvrages **(Exode 31 :1-5)**. L'habileté des mains entre dans le service du **Seigneur**. L'inspiration ne concerne donc pas seulement la parole prophétique ou les interventions spectaculaires : elle rend également capable de travailler avec justesse, soin et fidélité.

Les offrandes enseignent au peuple à s'approcher de l'**Éternel** selon sa volonté. L'offrande végétale de **Lévitique 2 :1-6**, composée notamment de fleur de farine et d'huile, exprime la consécration du donateur. Dans une lecture chrétienne typologique, la farine et l'huile ont souvent été rapprochées de l'humanité sans péché du **Christ** et de son onction par l'**Esprit**. Ce rapprochement peut nourrir la méditation, mais il doit rester distinct du sens explicite de la prescription. Le chapitre décrit plusieurs formes de préparation ; il n'énonce pas une succession prophétique obligatoire correspondant à la conception, au baptême et à la mort de **Jésus**. Le sens de sa vie sera établi par le témoignage des Évangiles.

La marche au désert révèle également la lourdeur de la responsabilité confiée à **Moïse**. **Dieu** ne lui demande pas de porter seul le peuple : il associe soixante-dix anciens à sa charge et met sur eux de l'**Esprit** qui repose sur son serviteur. Leur prophétie atteste cette intervention **(Nombres 11 :16-30)**. Le récit ne présente pas l'**Esprit** comme une quantité matérielle qui diminuerait chez l'un pour augmenter chez les autres. Il montre que le même **Dieu** peut rendre plusieurs hommes capables

d'un service partagé. Le souhait de **Moïse**, que tout le peuple soit prophète et reçoive l'**Esprit de l'Éternel**, ouvre déjà une perspective plus vaste.

Les juges, les rois et l'exigence de fidélité

Après l'établissement en Canaan, les récits des juges montrent l'**Esprit de l'Éternel** suscitant des libérateurs dans des périodes de détresse. Il vient sur **Othniel**, revêt **Gédéon**, agit dans la mission de **Jephthé** et donne à **Samson** une force qui dépasse ses ressources naturelles **(Juges 3 :10 ; 6 :34 ; 11 :29 ; 14 :6)**. Ces interventions répondent à des situations particulières. Elles attestent la miséricorde de **Dieu** envers Israël, mais ne constituent pas une approbation de toutes les décisions prises par ces hommes.

L'histoire de **Samson** le montre avec gravité : après avoir méprisé sa consécration, il ne sait pas que l'**Éternel** s'est retiré de lui **(Juges 16 :20)**. Le récit parle du **Seigneur**, sans employer ici la formule précise « retrait de l'**Esprit** ». Il demeure un avertissement contre l'illusion d'une puissance acquise une fois pour toutes, indépendante de l'obéissance. Une capacité reçue ne dispense jamais d'une vie soumise à **Dieu**.

Lorsque commence la monarchie, **Saül** est saisi par l'**Esprit de Dieu** et prophétise **(1 Samuel 10 :6-10)**. Pourtant, cette expérience ne l'empêche pas de désobéir. Avec l'onction de **David**, un contraste se dessine : l'**Esprit de l'Éternel** saisit le nouveau roi « à partir de ce jour et dans la suite », tandis qu'il se retire de **Saül (1 Samuel 16 :13-14)**. Il serait donc excessif de dire que l'action de l'**Esprit** est toujours brève dans l'Ancien Testament. Les récits présentent des modalités différentes, liées aux personnes et aux missions confiées.

Après sa propre faute, **David** ne se réfugie pas dans son élection royale. Il implore la restauration de sa communion avec **Dieu** : ***« Ne me rejette pas loin de ta face, Ne me retire pas ton esprit saint. »*** **(Psaume 51 :13)**. L'expression hébraïque ***רוּחַ קָדְשְׁךָ (rouakh qodshekha)*** signifie **« ton esprit de sainteté »** ou « ton **Esprit saint** ». Elle montre que la relation au **Seigneur** ne se réduit pas à l'exercice d'une fonction. Le repentir cherche un cœur renouvelé, capable de retrouver la joie du salut et l'obéissance.

La parole prophétique et l'attente d'un renouvellement

Dans l'histoire d'Israël, les prophètes rappellent que la présence de **Dieu** ne se sépare pas de sa justice. **Élie** confronte l'idolâtrie au Carmel ; **Élisée** intervient auprès de la veuve endettée et de la famille de Sunem **(1 Rois 18 :36-39 ; 2 Rois 4 :1-37)**. La puissance divine répond à des situations très différentes : infidélité publique, pauvreté, stérilité et deuil. Ces récits ne donnent pas une méthode reproductible à volonté. Ils font connaître un **Dieu** libre, saint et compatissant, dont les serviteurs dépendent.

Le prophète n'est pas d'abord un homme qui annonce des événements lointains. Il reçoit une parole qu'il doit transmettre fidèlement. **Michée** associe la puissance de l'**Esprit de l'Éternel** à la justice et au courage nécessaires pour dénoncer le péché **(Michée 3 :8)**. **Habakuk** se tient en veille pour entendre la réponse divine **(Habakuk 2 :1)**. **Ézéchiel**, appelé au milieu de l'exil, est relevé et rendu capable d'écouter **(Ézéchiel 2 :1-2)**. La parole prophétique peut reprendre, avertir, consoler et ouvrir l'espérance. Elle ne vient pas légitimer les désirs du messager ; elle l'engage lui-même sous l'autorité de **Dieu**.

Ésaïe rappelle que le peuple a attristé l'**Esprit saint** de l'**Éternel**, tout en évoquant son action au temps de la délivrance **(Ésaïe 63 :10-14)**. La sainteté divine se manifeste donc dans une relation réelle avec Israël : **Dieu** conduit et secourt, mais il ne reste pas indifférent à la rébellion. La confession biblique demeure celle du **Dieu** unique **(Deutéronome 6 :4)**. Le mot ***אֶחָד (ehad)*** signifie « **un** » ; il ne prouve pas, par lui-même, une pluralité de personnes. De même, le pluriel grammatical **Elohim** ne suffit pas à établir la doctrine de la Trinité. Celle-ci repose sur l'ensemble de la révélation, particulièrement sur ce que le Nouveau Testament manifeste du **Père**, du **Fils** et du **Saint-Esprit**.

L'attente prophétique se concentre sur un avenir où l'**Esprit** reposera sur le **Messie** et renouvellera le peuple. **Ésaïe** annonce le descendant de **Jessé**, sur lequel demeurera l'**Esprit de l'Éternel**, ainsi que le **Serviteur** appelé à faire connaître la justice **(Ésaïe 11 :1-5 ; 42 :1-4)**. Par **Ézéchiel**, **Dieu** promet un cœur nouveau et son **Esprit**, afin que son peuple marche dans ses voies **(Ézéchiel 36 :26-27)**. Il ne s'agit plus seulement d'être délivré d'un ennemi extérieur : l'obéissance doit atteindre l'être intérieur.

Joël annonce, de son côté, une effusion qui dépassera les distinctions d'âge, de sexe et de condition : fils et filles, vieillards et jeunes gens, serviteurs et servantes seront concernés **(Joël 2 :28-32)**. La date précise du livre reste discutée ; sa place dans cette progression est celle de la promesse, non celle d'une chronologie historique artificiellement fixée. L'Ancien Testament laisse ainsi le lecteur dans l'attente d'une intervention décisive : le **Dieu** qui a créé, délivré et parlé donnera à son peuple une participation plus largement répandue à la vie de son **Esprit**.

Le Saint-Esprit dans le Nouveau Testament

L'annonce et la venue du Messie

Les récits de l'enfance de **Jésus** font entendre l'accomplissement qui s'approche. À **Zacharie**, l'ange annonce que **Jean** sera rempli de l'**Esprit Saint** dès le sein maternel **(Luc 1 :15-17)**. Son appel consiste à préparer un peuple pour le **Seigneur**. L'histoire reprend au cœur d'Israël, dans la fidélité de **Dieu** à ses promesses.

La conception de **Jésus** est pourtant d'un autre ordre que l'appel d'un prophète. L'ange déclare à **Marie** : « ***Le Saint-Esprit viendra sur toi, et la puissance du Très-Haut te couvrira de son ombre. C'est pourquoi le saint enfant qui naîtra de toi sera appelé Fils de Dieu.* » (Luc 1 :35)**. Le **Fils** ne commence pas alors son existence divine : il entre dans notre condition humaine. L'action de l'**Esprit** concerne sa conception dans le sein de **Marie**, et non l'origine de sa divinité. **Jésus-Christ** est véritablement homme et véritablement **Dieu** ; son humanité n'est ni apparente ni pécheresse.

Élisabeth et **Zacharie**, à leur tour, prononcent des paroles de bénédiction et de prophétie sous l'action de l'**Esprit (Luc 1 :41-45, 67-79)**. Leur louange reconnaît la fidélité du **Seigneur** qui visite son peuple.

L'Évangile rapporte ensuite sa croissance en sagesse, en stature et en grâce **(Luc 2 :52)**. Il connaît la réalité d'une existence humaine qui se développe. Cette croissance ne signifie pas qu'il aurait dû être purifié du péché ou devenir progressivement le **Fils de Dieu**. Elle manifeste la vérité de son incarnation. Les années cachées de Nazareth invitent à reconnaître la valeur d'une fidélité quotidienne, tout en respectant le silence des Évangiles sur de nombreux détails de son enfance.

Le baptême, l'épreuve et le ministère de Jésus

À l'entrée de son ministère, **Jean-Baptiste** annonce celui qui baptisera du **Saint-Esprit** et de feu **(Luc 3 :16-17)**. Le contexte parle aussi du jugement, à travers l'image du blé rassemblé et de la paille brûlée. Le feu ne doit donc pas être réduit à une simple expression d'enthousiasme religieux. La venue du **Messie** apporte le salut, mais elle met également chacun devant une décision et devant la sainteté de **Dieu**.

Au baptême de **Jésus**, l'**Esprit** descend sous une forme corporelle comme une colombe et le **Père** rend témoignage à son **Fils** bien-aimé **(Luc 3 :21-22)**. Les trois sont distinctement présents dans la même scène. L'onction ne transforme pas un homme ordinaire en être divin : elle manifeste et inaugure publiquement la mission de celui qui est déjà le **Fils**. La voix vient du **Père** ; elle ne doit pas être attribuée à l'**Esprit**. La colombe appartient au signe décrit, sans enfermer la personne de l'**Esprit** dans cette représentation.

Rempli du **Saint-Esprit**, **Jésus** est conduit au désert, où il affronte les tentations du diable **(Luc 4 :1-13)**. Être conduit par l'**Esprit** n'épargne donc pas toute épreuve. Le tentateur cherche à détourner le **Fils** de l'obéissance, notamment en lui proposant d'employer sa puissance pour lui-même ou de saisir l'autorité sans passer par le chemin voulu par son **Père**. **Jésus** répond par l'Écriture et demeure fidèle. L'**Esprit** conduit dans l'épreuve, mais il n'est pas l'auteur de la séduction au mal.

De retour en Galilée, **Jésus** exerce son ministère dans la puissance de l'**Esprit**. À Nazareth, il applique à sa mission la parole prophétique sur l'onction pour annoncer la bonne nouvelle et la délivrance **(Luc 4 :14-21)**. Il enseigne, guérit et libère. **Pierre** résumera ce ministère en rappelant que **Dieu** a oint du **Saint-Esprit** et de force **Jésus de Nazareth**, qui allait de lieu en lieu faisant du bien **(Actes 10 :38)**. L'onction se reconnaît dans une œuvre de vérité et de compassion, et non dans une recherche de prestige.

Le **Christ** vit une parfaite communion avec son **Père**, dans la plénitude de l'**Esprit** que **Dieu** ne donne pas avec mesure **(Jean 3 :34-35)**. Cette dépendance vécue dans son humanité ne signifie pas qu'il aurait cessé d'être **Dieu** ou renoncé à sa nature divine. Son obéissance est celle du **Fils** incarné. Le croyant trouve en lui un modèle de soumission et d'amour, tout en reconnaissant son caractère unique : nul disciple ne devient le **Sauveur**, et nul don ne lui confère la plénitude propre au **Christ**.

La promesse du Consolateur, la croix et la résurrection

Pendant son ministère, **Jésus** annonce les fleuves d'eau vive qui jailliront de ceux qui croient en lui. L'évangéliste explique qu'il parle de l'**Esprit** que les croyants devaient recevoir après sa glorification **(Jean 7 :37-39)**. Cette parole précède le discours d'adieu. Elle ne signifie pas que l'**Esprit** n'existait pas ou n'agissait pas encore : elle concerne le don promis dans la situation nouvelle ouverte par l'œuvre du **Christ**.

À l'approche de sa mort, **Jésus** précise cette promesse : ***« Et moi, je prierai le Père, et il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous, l'Esprit de vérité, que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit point et ne le connaît point ; mais vous, vous le connaissez, car il demeure avec vous, et il sera en vous. »*** **(Jean 14 :16-17)**. Le mot grec **παράκλητος (paraklētos)** désigne ici celui qui vient auprès des disciples pour les assister. Le contexte éclaire sa mission : il enseigne, rappelle les paroles du **Seigneur** et soutient le témoignage. Son rôle dépasse donc le seul apaisement des émotions.

L'**Esprit de vérité** ne vient pas apporter un message rival de celui de **Jésus**. Il conduit les disciples dans la vérité et glorifie le **Fils (Jean 16 :13-14)**. Cette promesse s'adresse d'abord aux témoins que le **Seigneur** prépare à leur mission. Elle n'autorise pas chaque croyant à considérer ses impressions comme une révélation infaillible. La communion avec l'**Esprit** conduit à recevoir fidèlement la parole du **Christ**, non à s'en affranchir.

La croix accomplit l'obéissance du **Sauveur**. **(Hébreux 9 :14)** affirme qu'il s'est offert sans tache à **Dieu** par l'**Esprit éternel**. Cette expression est généralement comprise comme une référence au **Saint-Esprit**, même si son interprétation est discutée. Le point central demeure la valeur de l'offrande du **Christ**, capable de purifier la conscience pour le service du **Dieu vivant**. Son sacrifice n'est pas un accident subi sans volonté : il se donne dans une obéissance parfaite.

La résurrection manifeste ensuite sa victoire. **(Romains 1 :4)** associe sa désignation comme **Fils de Dieu** avec puissance à l'**Esprit de sainteté** ; **(Romains 8 :11)** relie l'action du **Dieu** qui a ressuscité **Jésus** à l'**Esprit** qui habite les croyants et à leur future vie corporelle. La résurrection ne doit pas être attribuée à une personne divine à l'exclusion des autres. Elle est l'œuvre du **Dieu** qui sauve, et elle ouvre pour les rachetés une espérance qui dépasse la seule amélioration de l'existence présente.

De la résurrection à la Pentecôte

Après sa résurrection, **Jésus** souffle sur ses disciples et leur dit de recevoir le **Saint-Esprit (Jean 20 :21-22)**. La relation précise entre ce geste et la Pentecôte est comprise différemment : certains y voient un don réel préparant la mission, d'autres une anticipation signifiante de l'effusion prochaine. Dans les deux lectures, le geste appartient à l'envoi des disciples par le **Ressuscité**. Il évite de réduire leur mission à une initiative humaine fondée uniquement sur leurs souvenirs.

Avant l'ascension, le **Seigneur** leur donne une direction claire : ***« Mais vous recevrez une puissance, le Saint-Esprit survenant sur vous, et vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée, dans la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre. »*** **(Actes 1 :8)**. La puissance promise est orientée vers le témoignage rendu à **Jésus-Christ**. Les disciples sont appelés à annoncer une personne et une œuvre de salut, et non à attirer l'attention sur leurs propres expériences.

Réunis à Jérusalem, ils persévèrent dans la prière. Le jour de la Pentecôte, un bruit semblable à celui d'un vent impétueux remplit la maison ; des langues semblables à du feu apparaissent, et les disciples, remplis du **Saint-Esprit**, parlent selon ce qu'il leur donne d'exprimer **(Actes 2 :1-13)**. Le récit décrit un bruit et des apparences comparables au vent et au feu, sans identifier matériellement l'**Esprit** à ces phénomènes. Les auditeurs venus de nombreux pays entendent les merveilles de **Dieu** dans leurs propres langues. Le signe accompagne ainsi l'ouverture du témoignage au-delà des frontières d'Israël.

Pierre reconnaît dans cet événement l'accomplissement de la promesse prophétique et annonce le **Christ** crucifié, ressuscité et élevé à la droite de **Dieu**. C'est le **Seigneur** glorifié qui répand l'**Esprit** promis **(Actes 2 :14-36)**. À ceux qui demandent comment répondre, l'apôtre adresse l'appel à la repentance et au baptême, avec la promesse du don du **Saint-Esprit (Actes 2 :38-39)**. La réponse attendue ne consiste pas à reproduire un phénomène, mais à accueillir le salut et à entrer dans une vie de disciple.

Un peuple conduit et fortifié pour la mission

Le livre des Actes montre ensuite l'Évangile franchissant les frontières annoncées. Les Samaritains reçoivent l'**Esprit** dans un contexte où l'intervention des apôtres manifeste leur appartenance à la même communauté de foi **(Actes 8 :14-17)**. Chez **Corneille**, le don précède le baptême d'eau et atteste l'accueil des non-Juifs **(Actes 10 :44-48)**. À Éphèse, des hommes qui ne connaissaient que le baptême de **Jean** sont conduits à la foi en **Jésus**, puis reçoivent l'**Esprit (Actes 19 :1-7)**. Ces récits présentent des situations différentes ; ils ne donnent pas tous une séquence identique à imposer à chaque conversion.

La tradition pentecôtiste souligne à juste titre le revêtement de puissance pour le service et parle du baptême dans le **Saint-Esprit** comme d'une expérience pouvant être distinguée de la conversion. D'autres chrétiens évangéliques comprennent principalement cette expression comme l'incorporation de tous les croyants au corps du **Christ**, selon **1 Corinthiens 12 :13**. Cette différence de lecture ne doit pas faire oublier les certitudes communes : nul n'appartient au **Christ** sans son **Esprit**, et tous les croyants sont appelés à vivre dans sa plénitude **(Romains 8 :9 ; Éphésiens 5 :18)**. Il serait donc injustifié de refuser la qualité de chrétien à quelqu'un sur la seule absence d'une expérience particulière.

La communauté primitive connaît elle-même des renouvellements de hardiesse dans la prière **(Actes 4 :29-31)**. Être rempli de l'**Esprit** ne dispense ni de demander son secours ni de dépendre de lui dans une nouvelle épreuve. La promesse du **Père** invite à une confiance persévérante **(Luc 11 :13)**. Cette confiance n'achète pas un don ; elle reconnaît que la fécondité du service vient de **Dieu**.

L'**Esprit** intervient aussi dans l'organisation et l'orientation de l'Église. Des hommes pleins d'**Esprit Saint** et de sagesse sont choisis pour répondre à un besoin matériel de la communauté **(Actes 6 :1-7)**. Plus tard, **Barnabas** et **Saul** sont mis à part pour la mission **(Actes 13 :1-4)**. Le service des tables et l'envoi missionnaire ne s'opposent pas : l'un et l'autre demandent une vie placée sous la direction du **Seigneur**. La spiritualité biblique prend corps dans des responsabilités concrètes.

La personne divine de l'Esprit et la vie nouvelle

À travers ces événements, le Nouveau Testament révèle l'**Esprit** comme une personne divine, et non comme une énergie dont l'homme disposerait. Il parle, enseigne, conduit et veut. Dans l'épisode d'**Ananias** et de **Saphira**, mentir au **Saint-Esprit** est présenté comme mentir à **Dieu (Actes 5 :3-4)**. La prière du psalmiste avait déjà associé l'**Esprit** à la présence de **Dieu**, à laquelle nul lieu ne permet d'échapper **(Psaume 139 :7-10)**. **Paul** enseigne que l'**Esprit** connaît les profondeurs divines **(1 Corinthiens 2 :10-11)**. Le commandement du baptême associe le **Père**, le **Fils** et le **Saint-Esprit** dans un même nom **(Matthieu 28 :19)**. Ensemble, ces textes fondent la confession chrétienne du **Dieu** unique en trois personnes, sans diviser sa nature ni confondre leurs relations.

L'œuvre de l'**Esprit** atteint le cœur du croyant. La nouvelle naissance dont **Jésus** parle à **Nicodème** n'est pas une simple amélioration morale **(Jean 3 :5-8)**. Elle vient de **Dieu** et ouvre une existence nouvelle en **Christ (2 Corinthiens 5 :17)**. Le pécheur reçoit le salut par grâce ; il n'engendre pas lui-même cette vie. Mais la grâce l'appelle à une réponse concrète : renoncer au péché, accueillir la vérité et apprendre l'obéissance. L'action de l'**Esprit** ne rend pas la volonté humaine inutile ; elle la délivre pour qu'elle serve le **Seigneur**.

Cette vie nouvelle est aussi une relation filiale. L'**Esprit d'adoption** fait crier vers le **Père** et atteste l'appartenance de ses enfants **(Romains 8 :15-16)**. Il soutient la prière dans la faiblesse et intercède selon la volonté de **Dieu (Romains 8 :26-27)**. Cette intercession n'est pas explicitement identifiée au parler en langues : le passage concerne le secours accordé aux croyants dans leur fragilité. Le silence, les larmes et l'incapacité à formuler une demande parfaite ne les privent pas de l'assistance divine.

La transformation se reconnaît dans un caractère qui ressemble au **Christ** : ***« Mais le fruit de l'Esprit, c'est l'amour, la joie, la paix, la patience, la bonté, la bénignité, la fidélité, la douceur, la tempérance ; la loi n'est pas contre ces choses. »*** **(Galates 5 :22-23)**. La bénignité désigne ici une disposition bienveillante ; la tempérance, la maîtrise de soi. Ce fruit grandit dans une marche effective avec **Dieu**, jusque dans les relations ordinaires, les contrariétés et les décisions. Il ne se mesure pas à l'intensité d'un moment religieux.

Le croyant demeure responsable de sa conduite : il peut attrister l'**Esprit**, par lequel il a pourtant été scellé pour le jour de la rédemption **(Éphésiens 4 :30)**. Cette exhortation appelle à la repentance sans autoriser à transposer automatiquement à chaque faute l'histoire du retrait de l'onction royale de **Saül**. Dans le combat spirituel, la vérité, la justice, la foi, la Parole et la prière sont les moyens indiqués au peuple de **Dieu (Éphésiens 6 :10-18)**. Une vie fortifiée par l'**Esprit** se construit dans

cette fidélité. Elle devient alors disponible pour les services variés que le **Seigneur** confie à son Église.

Les dons spirituels dans la vie de l'Église

Une grâce reçue pour le bien de tous

Les dons spirituels s'inscrivent dans cette vie commune. Le grec **χάρισμα (charisma)** désigne un don accordé par grâce ; le pluriel ***χαρίσματα (charismata)*** rappelle que la capacité reçue n'est pas un titre de mérite. **Paul** emploie aussi ***πνευματικά (pneumatika)*** pour parler des réalités ou manifestations spirituelles. Le contexte de son enseignement est celui d'une Église richement pourvue, mais troublée par les rivalités. Il ne suffit donc pas qu'une manifestation paraisse extraordinaire pour conclure que la communauté marche dans la maturité.

L'apôtre place au centre une règle simple : ***« Or, à chacun la manifestation de l'Esprit est donnée pour l'utilité commune. »*** **(1 Corinthiens 12 :7)**. Un don n'existe pas pour faire admirer son bénéficiaire, mais pour répondre aux besoins du corps. Dans la diversité des dons, des services et des opérations, le même **Esprit**, le même **Seigneur** et le même **Dieu** sont à l'œuvre **(1 Corinthiens 12 :4-6)**. Cette unité n'impose pas à tous les mêmes fonctions ; elle rend possible une diversité qui coopère.

La distribution demeure souveraine : ***« Un seul et même Esprit opère toutes ces choses, les distribuant à chacun en particulier comme il veut. »*** **(1 Corinthiens 12 :11)**. Le croyant peut désirer servir davantage, mais il ne commande pas à l'**Esprit** et ne choisit pas sa place pour dominer les autres. Le corps a besoin de ses membres les plus discrets, et personne ne peut se croire inutile ou autosuffisant **(1 Corinthiens 12 :14-27)**. L'administration, l'aide et la générosité ne deviennent pas secondaires parce qu'elles attirent moins les regards.

Les listes bibliques ne se limitent pas aux neuf manifestations souvent étudiées. **(Romains 12 :6-8)** mentionne notamment le service, l'enseignement, l'exhortation, le don matériel, la conduite et la miséricorde. **(Éphésiens 4 :11-16)** présente les ministères par lesquels le **Christ** équipe les saints pour l'œuvre du service et la croissance du corps. **(1 Pierre 4 :10-11)** invite chacun à administrer fidèlement la grâce reçue. Le don et le ministère sont liés, mais on ne peut déduire de l'ordre d'une liste une succession obligatoire entre une expérience spirituelle et la reconnaissance d'une fonction.

Comprendre les manifestations sans les enfermer

(1 Corinthiens 12 :8-10) nomme la parole de sagesse, la parole de connaissance, la foi, les guérisons, les miracles, la prophétie, le discernement des esprits, les diverses langues et leur interprétation. Le regroupement habituel en **dons de puissance**, **dons de révélation** et **dons d'inspiration** peut faciliter leur présentation. Il constitue toutefois un classement pédagogique, et non trois catégories explicitement établies par **Paul**. Les manifestations peuvent se rejoindre dans une même situation, et l'apôtre ne donne pas pour chacune une définition technique exhaustive.

Les chrétiens divergent aussi sur la permanence de certains dons. Les uns les rattachent principalement à la fondation apostolique de l'Église ; les autres estiment que **Dieu** peut continuer à les accorder selon sa volonté. La lecture retenue ici demeure ouverte à leur exercice aujourd'hui, conformément à l'appel à les désirer, tout en maintenant leur soumission à l'Écriture. **(1 Corinthiens 13 :8-12)** annonce le caractère provisoire de notre connaissance et de nos

manifestations présentes ; il ne nomme pas la clôture du canon biblique comme date explicite de leur disparition. Cette question appelle donc une argumentation attentive, et non une affirmation fondée sur un seul mot.

Les dons de puissance : foi, miracles et guérisons

Le don de foi désigne, dans cette liste, une confiance particulière suscitée par l'**Esprit** pour affronter une situation et s'appuyer sur **Dieu**. Il ne signifie pas que les autres croyants seraient dépourvus de foi pour le salut. Il peut se manifester dans une assurance exceptionnelle au milieu du danger, comme celle de **Paul** lorsqu'il annonce aux passagers du navire que leur vie sera préservée, parce qu'il croit la parole qui lui a été donnée **(Actes 27 :21-26)**. Le récit illustre une telle confiance, sans nommer formellement l'événement « don de foi ».

Cette assurance ne se confond ni avec l'optimisme ni avec la force d'une conviction personnelle. Une certitude intérieure n'oblige pas **Dieu** à accomplir ce que l'on souhaite. La foi se reçoit et s'exerce dans une dépendance qui accepte sa volonté. Elle peut soutenir une démarche courageuse, une prière ou un service coûteux, mais elle ne dispense pas de l'humilité. Sa valeur ne réside pas dans l'image d'un croyant invincible ; elle repose sur la fidélité du **Seigneur** auquel il se confie.

Le don d'opérer des miracles est exprimé par ***ἐνεργήματα δυνάμεων (energēmata dynameōn)***, des **« opérations de puissances »**. Il concerne des interventions par lesquelles **Dieu** manifeste sa puissance d'une manière remarquable. Le relèvement d'**Eutychus**, après sa chute, en fournit un exemple dans le ministère de **Paul (Actes 20 :9-12)**. Le récit conduit à la consolation de la communauté, plutôt qu'à l'exaltation de l'apôtre. Il n'est pas nécessaire de définir tout miracle comme une suspension technique des lois naturelles : le texte met en évidence l'intervention libre de **Dieu** et son effet.

Les signes peuvent confirmer le témoignage rendu au salut, comme le rappelle **(Hébreux 2 :3-4)**. Ils ne remplacent pas l'Évangile et ne rendent pas vraie une parole contraire à celui-ci. Un événement impressionnant doit être examiné à la lumière de ce qu'il annonce, de celui qu'il glorifie et de la vérité biblique. Le don ne donne à personne une maîtrise permanente du surnaturel. Le serviteur demeure un instrument, sans pouvoir transformer la grâce en démonstration à la demande.

Les dons des guérisons sont désignés en grec par ***χαρίσματα ἰαμάτων (charismata iamatōn)***, avec deux pluriels. Ceux-ci invitent à respecter la diversité de l'action divine, sans suffire à établir une classification précise des maladies ou des procédés. À la porte du temple, **Pierre** relève un homme infirme au nom de **Jésus-Christ (Actes 3 :1-10)**. La guérison devient une occasion de témoignage, et l'homme rendu à la marche loue **Dieu**. L'attention se porte sur la grâce reçue et sur le **Sauveur** vivant.

La prière pour les malades appartient à la vie de l'Église **(Jacques 5 :14-16)**. Elle s'exerce avec compassion, sans transformer une personne souffrante en preuve publique de la spiritualité d'un autre. Le Nouveau Testament mentionne aussi des serviteurs restés malades, tel **Trophime (2 Timothée 4 :20)**. Il n'autorise donc pas à attribuer automatiquement l'absence de guérison à un manque de foi. L'attente d'une intervention de **Dieu** demeure compatible avec l'accompagnement, les soins et le respect du chemin de chacun.

Les dons de révélation : sagesse, connaissance et discernement

La parole de sagesse, ***λόγος σοφίας (logos sophias)***, met une sagesse reçue au service d'une parole utile. Dans la lecture pentecôtiste, elle est souvent comprise comme une direction particulière donnée par l'**Esprit** dans une situation précise. D'autres interprètes y voient surtout la capacité de communiquer et d'appliquer la sagesse de l'Évangile. La brièveté de l'expression chez **Paul** invite à ne pas opposer artificiellement ces dimensions. Une parole donnée au moment opportun peut être profondément spirituelle tout en s'appuyant sur une connaissance mûrie de l'Écriture.

La sagesse avec laquelle **Étienne** rend témoignage manifeste l'assistance de l'**Esprit** face à ses contradicteurs **(Actes 6 :8-10)**. Une telle grâce ne supprime pas l'intelligence ; elle l'oriente vers la vérité et la fidélité. L'exhortation à demander la sagesse à **Dieu** concerne d'ailleurs tous les croyants **(Jacques 1 :5)**. Toute sagesse reçue ne doit pas être automatiquement appelée manifestation particulière de ce don, mais le croyant ne doit pas non plus réduire le secours divin à ses seules ressources acquises.

La parole de connaissance, ***λόγος γνώσεως (logos gnōseōs)***, reçoit également plusieurs explications. Elle peut être comprise comme la communication d'une vérité spirituelle éclairée par l'**Esprit** ; la tradition pentecôtiste souligne souvent la révélation d'un fait que le serviteur ne pouvait connaître par les voies ordinaires. Les instructions données à **Ananias** pour aller auprès de **Saul de Tarse** montrent que **Dieu** peut faire connaître une situation précise en vue d'une rencontre et d'un service **(Actes 9 :10-19)**. Le récit atteste cette révélation sans employer lui-même le terme technique de « parole de connaissance ».

La connaissance que **Jésus** manifeste devant la Samaritaine peut aussi éclairer le sujet **(Jean 4 :16-19)**, à condition de ne pas réduire le **Fils de Dieu** à un croyant exerçant un charisme parmi d'autres. Dans la vie de l'Église, une prétention à connaître un fait caché ne justifie ni l'intrusion, ni l'accusation sans preuve, ni la domination des consciences. La vérité reçue doit servir la personne et l'œuvre de **Dieu**. Toute parole humaine demeure soumise à l'examen ; la conviction de son auteur ne la rend pas infaillible.

Le discernement des esprits, ***διακρίσεις πνευμάτων (diakriseis pneumatōn)***, concerne l'évaluation des influences spirituelles à l'œuvre. À Philippes, **Paul** reconnaît l'esprit de divination qui agit dans une servante, malgré des paroles apparemment favorables aux missionnaires **(Actes 16 :16-18)**. Ce récit montre qu'une formulation religieuse exacte ne suffit pas à garantir l'origine d'une manifestation. Le discernement considère ce qui agit et ce qui est produit, au lieu de s'arrêter à l'apparence.

Il ne s'agit pas d'un droit de soupçonner chacun ni de prétendre lire tous les cœurs. L'ordre d'éprouver les esprits appartient à la responsabilité de l'Église **(1 Jean 4 :1-3)**. Une impression de paix, une émotion forte ou une intuition ne constituent pas, seules, une preuve. La confession de **Jésus-Christ**, la conformité à l'enseignement apostolique et les fruits observables orientent l'examen. Un discernement authentique protège la communauté et les personnes ; il ne crée pas une atmosphère de peur autour de celui qui affirme le posséder.

Les dons d'inspiration : prophétie, langues et interprétation

La prophétie ne se limite pas à annoncer l'avenir. **Paul** lui donne une finalité communautaire : « Celui qui prophétise, au contraire, parle aux hommes, les édifie, les exhorte, les console. » **(1 Corinthiens 14 :3)**. Elle peut encourager une fidélité menacée, reprendre une conduite ou préparer à une difficulté. **Agabus** annonce une famine ; la communauté répond par une aide concrète aux frères de Judée **(Actes 11 :27-30)**. La parole reçue conduit au service, et non à la fascination pour une information exceptionnelle.

Dans la perspective de la poursuite des dons, une prophétie reçue aujourd'hui ne constitue pas une nouvelle Écriture et ne peut corriger l'Évangile. L'Église n'est pas invitée à tout accepter sans examen : ***« N'éteignez pas l'Esprit. Ne méprisez pas les prophéties. Mais examinez toutes choses ; retenez ce qui est bon. »*** **(1 Thessaloniciens 5 :19-21)**. Ces impératifs maintiennent ensemble l'ouverture et la vigilance. L'écoute spirituelle ne signifie pas la crédulité, et le discernement ne doit pas devenir un refus systématique de toute intervention divine.

Le parler en diverses langues est une expression accordée par l'**Esprit**, que l'orateur n'a pas simplement produite par un apprentissage habituel. Le récit de la Pentecôte établit clairement la compréhension de langues humaines par les auditeurs. À Corinthe, **Paul** traite surtout du cas où l'assemblée ne comprend pas : celui qui parle s'adresse à **Dieu**, tandis que les autres ne peuvent participer intelligemment **(1 Corinthiens 14 :2, 4-5)**. Le problème pastoral n'est pas le manque d'impression produite, mais le manque d'édification commune.

Certains comprennent les langues de Corinthe comme des langues humaines inconnues des auditeurs ; d'autres admettent une expression inspirée qui ne correspond pas nécessairement à une langue humaine identifiable. La mention des langues des anges **(1 Corinthiens 13 :1)** ne suffit pas à trancher : elle appartient à une série d'expressions amplifiées sur les capacités les plus remarquables. Il convient donc de ne pas présenter deux formes parfaitement définies du don comme une classification explicite de la Bible.

Paul reconnaît la place de la prière et du chant par l'esprit, tout en affirmant celle de l'intelligence **(1 Corinthiens 14 :14-15, 18-19)**. L'exercice personnel ne doit pas servir de mesure de supériorité spirituelle. Les questions de **1 Corinthiens 12 :29-30** excluent que tous exercent les mêmes dons dans l'Église, y compris les langues. Le croyant ne devient pas un membre inférieur parce qu'il sert autrement. L'existence d'une manifestation ne le dispense pas non plus de comprendre, d'aimer et de marcher dans la vérité.

L'interprétation des langues, ***ἑρμηνεία γλωσσῶν (hermēneia glōssōn)***, permet à la communauté d'accéder au sens d'une expression qu'elle ne comprenait pas. Celui qui parle est invité à prier pour pouvoir interpréter **(1 Corinthiens 14 :13)**. Le mot **« interprétation »** n'autorise pas à inventer un message librement détaché de ce qui a été exprimé. Le but est la compréhension fidèle, rendue possible par la grâce reçue. Le texte ne permet pas non plus d'imposer une opposition absolue entre traduction et interprétation.

Puisque les langues peuvent être prière, bénédiction et action de grâces, leur interprétation n'est pas nécessairement une parole de **Dieu** adressée directement à l'assemblée. Elle peut rendre compréhensible une louange adressée à **Dieu**, afin que les autres s'y associent **(1 Corinthiens 14 :16-17)**. Cette distinction empêche de confondre systématiquement langues interprétées et prophétie, même si l'une et l'autre peuvent contribuer à l'édification lorsqu'elles sont comprises.

L'amour, l'ordre et la responsabilité de chacun

L'exercice public reçoit des règles concrètes. Pour les langues, deux ou trois personnes au plus interviennent, chacune à son tour, avec interprétation ; en l'absence d'interprète, l'orateur doit se taire dans l'assemblée et parler à lui-même et à **Dieu (1 Corinthiens 14 :27-28)**. Pour la prophétie, les autres doivent examiner ce qui est dit, et les intervenants garder une maîtrise de leur prise de parole **(1 Corinthiens 14 :29-33)**. L'inspiration ne justifie donc ni le désordre ni l'argument selon lequel il serait impossible de s'arrêter.

L'amour donne à ces règles leur portée spirituelle. ***« Et quand j'aurais le don de prophétie, la science de tous les mystères et toute la connaissance, quand j'aurais même toute la foi jusqu'à transporter des montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien. »*** **(1 Corinthiens 13 :2)**. La charité est ici l'amour qui cherche réellement le bien d'autrui. Une parole exacte peut être utilisée durement ; une capacité impressionnante peut devenir l'instrument de l'orgueil. Le don ne remplace donc jamais la maturité, et la force apparente d'un ministère ne dispense pas d'examiner sa manière de traiter les personnes.

La communauté peut désirer les dons avec confiance, tout en refusant la recherche de prestige. **Paul** demande d'aspirer aux manifestations qui édifient et de ne pas interdire les langues, mais il conclut par l'exigence que tout se fasse avec bienséance et avec ordre **(1 Corinthiens 14 :39-40)**. La liberté de l'**Esprit** n'est pas l'indépendance de l'orateur : elle rend chacun disponible à la volonté de **Dieu** et attentif au bien des autres. La correction fraternelle, la vérification et l'acceptation des limites font partie de cette disponibilité.

L'Église honore ainsi le **Saint-Esprit** lorsqu'elle accueille son action avec reconnaissance et soumet sa pratique à la Parole. Elle ne cherche pas à posséder la puissance, mais à servir fidèlement le **Seigneur Jésus-Christ**. Chaque croyant peut alors apporter ce qu'il a reçu, sans comparaison jalouse, dans une communion où les plus faibles sont considérés et où les capacités les plus visibles demeurent au service de tous.

Que Dieu vous bénisse.

Prions :

Seigneur, nous te bénissons pour ta Parole vivante, trésor inestimable et véritable richesse de l'âme. Elle éclaire notre marche dans ce monde, elle nous fortifie dans les épreuves et elle nous soutient sur notre chemin terrestre. Aide-nous à être de véritables disciples, à l'image de ton serviteur l'apôtre Paul, qui ne regardait plus à lui-même mais qui avait ses regards fixés sur toi, l'Auteur et le Consommateur de la foi.

Donne-nous, Seigneur, la grâce de persévérer dans l'obéissance et la soumission à ta volonté sainte. Délivre-nous des pièges de la tentation, garde nous purs dans la sanctification et fais de nous des témoins fidèles de ta sainteté. Que ton Esprit nous conduise chaque jour à marcher dans tes voies, afin que ton œuvre régénératrice s'accomplisse pleinement en chacun de nous, pour la gloire de ton Nom.

Amen.